



Communiqué de presse

Verviers, le 17 juin 2026

SÉCURITÉ DES BALCONS VÉTUSTES – APPEL À LA VIGILANCE AVANT L'ÉTÉ

Face au vieillissement du bâti et à l'intensification des phénomènes climatiques, la Ville de Verviers souhaite attirer l'attention des propriétaires et copropriétaires sur les risques liés aux balcons et loggias vétustes, particulièrement présents sur les immeubles anciens.



De nombreux bâtiments du centre urbain, notamment ceux construits avant-guerre, présentent aujourd'hui un état de vétusté avancé. Ces immeubles de caractère, parfois classés, font souvent l'objet d'une volonté de conservation patrimoniale. Cependant, celle-ci ne doit pas se faire au détriment de la sécurité.

Les balcons et loggias, au-delà de leur fonction, participent pleinement à la richesse

patrimoniale de Verviers, embellissent les façades et contribuent à la valeur des biens comme à la qualité d'ensemble du paysage urbain, ce qui justifie d'encourager leur restauration et leur sauvegarde.

Trop fréquemment, des réparations ponctuelles ou de fortune sont privilégiées, alors que certaines structures nécessitent des interventions plus approfondies.

Des matériaux fragilisés par le temps et le climat

Les balcons et loggias des constructions anciennes sont souvent constitués de pierres assemblées par du ciment. Or, ce dernier s'effrite naturellement avec le temps. Ce phénomène est accentué par l'évolution des conditions climatiques :

- pluies plus fréquentes et plus acides ;
- alternance accrue de périodes de gel et de sécheresse ;
- multiplication des épisodes de tempêtes et de vents violents.

Ces facteurs contribuent à fragiliser les structures, augmentant le risque de chute de matériaux, voire d'effondrement partiel.

Une responsabilité juridique engagée

La Ville rappelle que les propriétaires et copropriétaires peuvent être tenus civilement responsables en cas d'accident lié à un défaut d'entretien de leur bâtiment. Il est dès lors essentiel d'agir de manière préventive.

Des signes visibles à ne pas négliger

Des indices permettent d'identifier une situation à risque sans nécessiter d'expertise technique :

- présence de fissures ;
- morceaux de ciment manquants ;
- fixations métalliques fortement oxydées ;
- début de descellement du garde-corps (espaces visibles, rouille, dégradation du support).

La détection de l'un ou plusieurs de ces signes doit inciter à solliciter rapidement un professionnel qualifié (architecte, ingénieur, entrepreneur spécialisé).

Vous constatez un danger ?

La Ville de Verviers reste attentive à toute situation pouvant représenter un risque pour la sécurité des habitants et des passants. Si vous observez un balcon, une loggia ou un élément de façade présentant des signes de dégradation inquiétants, il est important de le signaler par mail à securitepublique@verviers.be

Le service pourra ainsi contacter le propriétaire et lui demander de réaliser une étude de stabilité par exemple.

Prévenir plutôt que guérir

Dans une démarche de prévention, la Ville de Verviers encourage vivement :

- la réalisation de contrôles réguliers des balcons, loggias et façades ;
- la mise en conformité des éléments dégradés ;
- le recours à des travaux durables plutôt qu'à des solutions temporaires.

La préservation du patrimoine bâti doit s'accompagner d'une vigilance constante afin de garantir la sécurité de tous, habitants comme passants.

CONTACT

Ville de Verviers – service Travaux
087 327 502
securitepublique@verviers.be